

# **PROGRAMME OPERATIONNEL FSE REUNION 2014-2020**

## **Mémo technique de la définition des objectifs spécifiques, indicateurs de résultats, et indicateurs de réalisation**

### **METHODOLOGIE GENERALE DE DETERMINATION DES VALEURS-CIBLE**

La détermination des indicateurs de réalisation et de résultats diffère selon que les opérations sous-jacentes aux priorités d'investissement soient nouvelles ou reconduites.

#### **Pour ce qui est des opérations reconduites :**

Il est privilégié une méthode se basant sur la connaissance des coûts historiques des opérations, dispositifs et mesures. La détermination des cibles se fait dans un premier temps par une approche budgétaire des mesures prévues à partir de laquelle les quantités d'unités d'œuvre traduites en indicateurs sont obtenues par la connaissance historique des coûts unitaires. La connaissance de ces coûts unitaires vient des bilans des opérations pour lesquelles un service fait a été effectué. Il a été tenu compte d'une progression des coûts sur la période.

Dans un seconds temps, le niveau des indicateurs est évalué pour les cibles 2018 et 2023 en fonction des dates prévisionnelles de certification des dépenses qui sont liées à la fois aux impératifs de dégagement d'office et des délais nécessaires aux vérifications de service fait des opérations cofinancées.

#### **Pour ce qui est des opérations nouvelles :**

La détermination des cibles repose sur le système indiqué plus haut pour des opérations de même type ou ayant des structures de coûts de même type. Ces éléments ont été examinés par les services lors de l'élaboration des projets de mesures ou dans plusieurs cas, des typologies d'opérations ont pu être déterminées.

Les indicateurs de résultat ont été déterminés en fonction de la finalité des différentes mesures prévues (taux de diplômés, issues à la sortie des dispositifs, ...) et calculés sur la base des résultats obtenus sur la précédente période. Ces résultats observés ont fait l'objet d'enquêtes le plus souvent 6 mois après la sortie des participants.

## OT 10 - FSE 10,1 - Prévenir les sorties prématurées du système scolaire

### Indicateur de résultat

N° T-10-1-1	<b>IC Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation</b>
Source de la donnée	Rectorat
<b>Valeur de référence</b>	
Valeur de référence	2622
Méthodologie de calcul de la valeur de référence	La valeur de référence est le nombre de participants qui auraient été formés sans participation du FSE calculée sur la base de données historiques
Source des données	Rectorat
Année de référence	2014
Détail de calcul de la valeur de référence	Elle se déduit à partir du calcul des coûts unitaires exposés dans le tableau « compilation des indicateurs », onglet Pi 10.1.1
<b>Valeur cible</b>	
Valeur-cible 2023	6 118
Méthodologie de calcul de la valeur-cible	Elle est déterminée par application du taux de maintien en milieu scolaire constaté sur les participants accompagnés, soit 80%
Source des données	Rectorat
Détail de calcul de la valeur cible	Nombre de participants accompagnés : 7 647 Taux de maintien en milieu scolaire : 80% Valeur cible obtenue : 6 118 participants
IC résultat utilisé comme base pour l'établissement e la valeur-cible	IC Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation (non accessible en saisie sous SFC)

## Indicateur de réalisation

N° CO-06	<b>Indicateur Commun de réalisation : participants de moins de 25 ans</b>
Source de la donnée	Rectorat
<b>Valeur de référence</b>	
Coût de référence	Coût unitaire de référence inflaté : 445.11 €
Méthodologie de calcul des coûts de référence	La valeur de référence est le coût pris en charge par le FSE d'un participant accompagné. Elle est calculée en divisant le coût pris en charge par le FSE (au taux de 70% sur le programme précédent) des actions du programme de lutte contre le décrochage scolaire du programme précédent (coût global de référence) par le nombre de participants (nombre d'unités de référence) auquel est appliqué un taux moyen d'inflation prévisionnel (extrapolation sur la période de la moyenne des taux des 2 dernières années).
Source des données	Rectorat
Année de référence	2014
Détail de calcul de la valeur de référence	Coût global de référence : 536 800 € Nombre d'unités de référence : 1206
<b>Valeur cible</b>	
Valeur-cible 2023	7 647
Méthodologie de calcul de la valeur-cible	Elle est déterminée par le montant FSE affecté à la mesure concernée divisée par le coût unitaire de référence après inflation. Détail par mesure donné dans la feuille de calcul correspondante
Source des données	Rectorat
Détail de calcul de la valeur cible	Coût global de la mesure : 4 114 000 € Coût unitaire : 470.74 € Valeur cible obtenue pour un FSE au taux de 70%: 9 816 participants Valeur cible obtenue pour un FSE au taux de 80% : 7647 participants
Feuille de calcul correspondant	COMPILATION INDICATEURS – ONGLET PI 10-1-1

## OT 10 – FSE 10,3 - Augmenter les compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi pour en favoriser l'employabilité

### Indicateurs de résultat

N° T-10-3-1	<b>IC : Participant obtenant une qualification (titre, diplôme, attestation ou certificat de compétences, ...) au terme de leur participation</b>
Source de la donnée	Services proposant les mesures
<b>Valeur de référence</b>	
Valeur de référence	11031
Méthodologie de calcul de la valeur de référence	La valeur de référence est le nombre de participants qui auraient bénéficié de ces interventions sans la participation du FSE calculée sur la base de données historiques
Source des données	Services proposant les mesures
Année de référence	2013
Détail de calcul de la valeur de référence	Elle se déduit à partir du calcul des coûts unitaires exposés dans le tableau « compilation des indicateurs », onglet Pi 10.3.1
<b>Valeur cible</b>	
Valeur-cible 2023	
Méthodologie de calcul de la valeur-cible	Elle est déterminée par l'application du taux de participants obtenant une qualification (titre, diplôme, attestation ou certificat de compétences, ...) au terme de leur participation observé par l'analyse historique, soit 50%
Source des données	Services proposant les mesures
Détail de calcul de la valeur cible	Nombre de participants : 32 173 Taux de participants obtenant une qualification (titre, diplôme, attestation ou certificat de compétences, ...) au terme de leur participation : 50% Valeur-cible obtenue : 16 086 participants
IC résultat utilisé comme base pour l'établissement e la valeur-cible	IC : Participant obtenant une qualification au terme de leur participation (non accessible en saisie sous SFC)

N° T-10-3-2	<b>Indicateur commun de résultat : Participant exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, 6 mois après la fin de leur participation</b>
Source de la donnée	Services proposant les mesures
<b>Valeur de référence</b>	
Valeur de référence	11031
Méthodologie de calcul de la valeur de référence	La valeur de référence est le nombre de participants qui auraient bénéficié de ces interventions sans la participation du FSE calculée sur la base de données historiques
Source des données	Services proposant les mesures
Année de référence	2013
Détail de calcul de la valeur de référence	Elle se déduit à partir du calcul des coûts unitaires exposés dans le tableau « compilation des indicateurs », onglet Pi 10.3.1
<b>Valeur cible</b>	
Valeur-cible 2023	7470
Méthodologie de calcul de la valeur-cible	La valeur-cible est en progression par une efficacité accrue des dispositifs de formation qui devrait permettre d'améliorer le taux de sortie en emploi (33% au lieu de 30% constaté par l'analyse historique par enquête 6 mois après la sortie du dispositif) Cependant, il convient de retenir pour l'atteinte de la valeur-cible une hypothèse de niveau suffisant de l'indicateur macro-économique tel que le taux de croissance du PIB ainsi que l'impact du taux de croissance démographique. Il est signalé que si la finalité des formations est celle de l'insertion professionnelle, l'objectif immédiat reste celui de la montée en compétences qui favorise l'employabilité des participants. D'autre part, l'insertion en emploi ne dépend pas que de la compétence des individus mais reste liée étroitement aux conditions de l'environnement socio-économique du territoire.
Source des données	Services proposant les mesures
Détail de calcul de la valeur cible	Nombre de participants : 22 638, déduction faite des participants des mesures « <i>langues étrangères</i> » et « <i>plan anglais</i> » représentant une part significative du total des participants sans vocation d'entrée directe en emploi. Cette déduction permet d'éviter le biais introduit par la prise en compte de ces participants. Taux de sortie en emploi : 33% Valeur-cible obtenue : 7 470
IC résultat utilisé comme base pour l'établissement e la valeur-cible	IC : Participant exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, 6 mois après la fin de leur participation

### Indicateur de réalisation

<b>N° R-10-3-1</b>	<b>Indicateur commun de réalisation : Nombre total de participants</b>
Source de la donnée	Services proposant les mesures
<b>Valeur de référence</b>	
Coûts de référence	Détail par mesure donnée dans la feuille de calcul correspondante
Méthodologie de calcul coûts de référence	Le coût de référence est le coût pris en charge par le FSE d'un participant accompagné. il est calculé en divisant le coût pris en charge par le FSE (au taux de 70% sur le programme précédent) des actions similaires du programme précédent (coût global de référence) par le nombre de participants (nombre d'unités de référence) auquel est appliqué un taux moyen d'inflation prévisionnel (extrapolation sur la période de la moyenne des taux des 2 dernières années).
Source des données	Services proposant les mesures
Période de référence	2013
Détail de calcul des coûts de référence	Détail par mesure donnée dans la feuille de calcul correspondante
<b>Valeur cible</b>	
Valeur-cible 2023	32 173
Méthodologie de calcul de la valeur-cible	Elle est déterminée par le montant FSE affecté à la mesure concernée divisée par le coût unitaire de référence après inflation. Détail par mesure donné dans la feuille de calcul correspondante
Source des données	Services proposant les mesures
Détail de calcul de la valeur cible	Détail par mesure donnée dans la feuille de calcul correspondante
Feuille de calcul correspondant	COMPILATION INDICATEURS – ONGLET PI 10-3-1

## OT 8 - FSE 8,1 - Augmenter le nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi (\*), y compris les départs en mobilité

(\*) Personne identifiée, inscrite et participant à un processus d'accompagnement et/ou de formation et d'insertion professionnelle visant l'accès à un emploi.

### a) Indicateur de résultat

<b>N° T-8-1-1</b>	<b>Nombre de sorties positives (engagé dans la recherche d'un emploi, suivant une formation, obtenant une qualification exerçant un emploi au terme de leur participation)</b>
Source de la donnée	Services proposant les mesures
<b>Valeur de référence</b>	
Valeur de référence	20536
Méthodologie de calcul de la valeur de référence	La valeur de référence est le nombre de participants qui auraient bénéficié de ces interventions sans la participation du FSE sur la base de données historiques.
Source des données	Services proposant les mesures
Année de référence	2014
Détail de calcul de la valeur de référence	Elle se déduit à partir du calcul des coûts unitaires exposés dans le tableau « compilation des indicateurs », onglet Pi 8.1.1
<b>Valeur cible</b>	
Valeur-cible 2023	29 948
Méthodologie de calcul de la valeur-cible	Elle est déterminée par l'application du taux de sortie positive observé par l'analyse historique
Source des données	Services proposant les mesures
Détail de calcul de la valeur cible	Nombre de participants : 59 896 Taux de sortie positive : 50% Valeur-cible obtenue : 29 948 participants
IC résultat utilisé comme base pour l'établissement e la valeur-cible	IC : Participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation IC : Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation IC : participant obtenant une qualification au terme de leur participation IC : participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation (non accessible en saisie sous SFC)

**a) Indicateur de réalisation**

<b>N° R-8-1-1</b>	<b>IC : Nombre de participants</b>
Source de la donnée	Services proposant les mesures
<b>Valeur de référence</b>	
Coûts de référence	Détail par mesure donnée dans la feuille de calcul correspondante
Méthodologie de calcul des coûts de référence	Le coût de référence est le coût pris en charge par le FSE d'un participant accompagné. Il est calculé en divisant le coût pris en charge par le FSE (au taux de 70% sur le programme précédent) des actions similaires du programme précédent (coût global de référence) par le nombre de participants (nombre d'unités de référence) auquel est appliqué un taux moyen d'inflation prévisionnel (extrapolation sur la période de la moyenne des taux des 2 dernières années).
Source des données	Services proposant les mesures
Période de référence	2013
Détail de calcul des coûts de référence	Détail par mesure donnée dans la feuille de calcul correspondante
<b>Valeur cible</b>	
Valeur-cible 2023	59 896
Méthodologie de calcul de la valeur-cible	Elle est déterminée par le montant FSE affecté à la mesure concernée divisée par le coût unitaire de référence après inflation. Détail par mesure donné dans la feuille de calcul correspondante
Source des données	Services proposant les mesures
Détail de calcul de la valeur cible	Détail par mesure donné dans la feuille de calcul correspondante
Feuille de calcul correspondant	COMPILATION INDICATEURS – ONGLET PI 8-1-1



<b>N° R-8-1-2</b>	<b>IC : Nombre de départs en mobilité</b>
Source de la donnée	Services proposant les mesures
<b>Valeur de référence</b>	
Valeur de référence	Détail par mesure donnée dans la feuille de calcul correspondante
Méthodologie de calcul de la valeur de référence	Le coût de référence est le coût pris en charge par le FSE d'un participant accompagné. Il est calculé en divisant le coût pris en charge par le FSE (au taux de 70% sur le programme précédent) des actions similaires du programme précédent (coût global de référence) par le nombre de participants (nombre d'unités de référence) auquel est appliqué un taux moyen d'inflation prévisionnel (extrapolation sur la période de la moyenne des taux des 2 dernières années).
Source des données	Services proposant les mesures
Période de référence	2013
Détail de calcul de la valeur de référence	Détail par mesure donnée dans la feuille de calcul correspondante
<b>Valeur cible</b>	
Valeur-cible 2023	48 762
Méthodologie de calcul de la valeur-cible	Elle est déterminée par le montant FSE affecté à la mesure concernée divisée par le coût unitaire de référence après inflation. Détail par mesure donné dans la feuille de calcul correspondante
Source des données	Services proposant les mesures
Détail de calcul de la valeur cible	Détail par mesure donnée dans la feuille de calcul correspondante
Feuille de calcul correspondant	COMPILATION INDICATEURS – ONGLET PI 8-1-1

## OT 8 - FSE 8,2 - Augmenter le nombre de jeunes mis en parcours vers l'emploi (\*)

(\*) Jeune identifié, inscrit et participant à un processus d'accompagnement et/ou de formation et d'insertion professionnelle

### a) Indicateurs de résultat

N° T-8-2-1	<b>Nombre de sorties positives (engagé dans la recherche d'un emploi, suivant une formation, obtenant une qualification exerçant un emploi au terme de leur participation)</b>
Source de la donnée	Services proposant les mesures
<b>Valeur de référence</b>	
Valeur de référence	8 469
Méthodologie de calcul de la valeur de référence	La valeur de référence est le nombre de participants qui auraient bénéficié de ces interventions sans la participation du FSE sur la base de données historiques.
Source des données	Services proposant les mesures
Année de référence	2014
Détail de calcul de la valeur de référence	Elle se déduit à partir du calcul des coûts unitaires exposés dans le tableau « compilation des indicateurs », onglet Pi 8.2.1
<b>Valeur cible</b>	
Valeur-cible 2023	12 351
Méthodologie de calcul de la valeur-cible	Elle est déterminée par l'application du taux de sortie positive observé par l'analyse historique, soit 50%
Source des données	Services proposant les mesures
Détail de calcul de la valeur cible	Nombre de participants : 24 702 Taux de sortie positive : 50% Valeur-cible obtenue : 12 351 participants
IC résultat utilisé comme base pour l'établissement e la valeur-cible	IC : Participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation IC : Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation IC : participant obtenant une qualification au terme de leur participation IC : participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation (non accessible en saisie sous SFC)

**b) Indicateur de réalisation**

<b>N° CO-06</b>	<b>IC : Nombre de participants</b>
Source de la donnée	Services proposant les mesures
<b>Valeur de référence</b>	
Coûts de référence	Détail par mesure donnée dans la feuille de calcul correspondante
Méthodologie de calcul des coûts de référence	Le coût de référence est le coût pris en charge par le FSE d'un participant accompagné. Il est calculé en divisant le coût pris en charge par le FSE (au taux de 70% sur le programme précédent) des actions similaires du programme précédent (coût global de référence) par le nombre de participants (nombre d'unités de référence) auquel est appliqué un taux moyen d'inflation prévisionnel (extrapolation sur la période de la moyenne des taux des 2 dernières années).
Source des données	Services proposant les mesures
Période de référence	2013
Détail de calcul des coûts référence	Détail par mesure donnée dans la feuille de calcul correspondante
<b>Valeur cible</b>	
Valeur-cible 2023	24 702
Méthodologie de calcul de la valeur-cible	Elle est déterminée par le montant FSE affecté à la mesure concernée divisée par le coût unitaire de référence après inflation. Détail par mesure donné dans la feuille de calcul correspondante
Source des données	Services proposant les mesures
Détail de calcul de la valeur cible	Détail par mesure donnée dans la feuille de calcul correspondante
Feuille de calcul correspondant	COMPILATION INDICATEURS – ONGLET PI 8-2-1

## OT 8 – FSE 8,3 - Augmenter et pérenniser les créations d'entreprises dans un objectif de création d'emplois

### a) Indicateurs de résultat

<b>N° T-8-3-1</b>	<b>Nombre de créations d'entreprises</b>
Source de la donnée	Services proposant les mesures
<b>Valeur de référence</b>	
Valeur de référence	2414
Méthodologie de calcul de la valeur de référence	La valeur de référence est le nombre de participants porteurs de projet qui auraient bénéficié de ces interventions sans la participation du FSE sur la base de données historiques.
Source des données	Services proposant les mesures
Année de référence	2012
Détail de calcul de la valeur de référence	Elle se déduit à partir du calcul des coûts unitaires exposés dans le tableau « compilation des indicateurs », onglet Pi 8.3.1
<b>Valeur cible</b>	
Valeur-cible 2023	3 380
Méthodologie de calcul de la valeur-cible	Elle est déterminée par l'application du taux de sortie positive observé par l'analyse historique (48%)
Source des données	Services proposant les mesures
Détail de calcul de la valeur cible	Nombre de participants : 7 042 Taux de sortie positive : 48% Valeur-cible obtenue : 3 380 participants
IC résultat utilisé comme base pour l'établissement e la valeur-cible	IC : Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation (non accessible en saisie sous SFC)

<b>N° T-8-3-2</b>	<b>Taux de survie à 3 ans des entreprises accompagnées</b>
Source de la donnée	Services proposant les mesures
<b>Valeur de référence</b>	
Valeur de référence	50%
Méthodologie de calcul de la valeur de référence	La valeur de référence est celle du taux de survie à 3 ans des entreprises non accompagnées obtenu par l'analyse historique
Source des données	Services proposant les mesures
Année de référence	2014
Détail de calcul de la valeur de référence	Analyse historique
<b>Valeur cible</b>	
Valeur-cible 2023	70%
Méthodologie de calcul de la valeur-cible	Analyse historique des taux de survie des entreprises accompagnées
Source des données	Services proposant les mesures
Détail de calcul de la valeur cible	Observation
IC résultat utilisé comme base pour l'établissement e la valeur-cible	Néant

**c) Indicateur de réalisation**

<b>N° R-8-3-1</b>	<b>IC : Nombre de participants</b>
Source de la donnée	Services proposant les mesures
<b>Valeur de référence</b>	
Coûts de référence	Détail par mesure donnée dans la feuille de calcul correspondante
Méthodologie de calcul des coûts de référence	Le coût de référence est le coût pris en charge par le FSE d'un participant accompagné. Il est calculé en divisant le coût pris en charge par le FSE (au taux de 70% sur le programme précédent) des actions similaires du programme précédent (coût global de référence) par le nombre de participants (nombre d'unités de référence) auquel est appliqué un taux moyen d'inflation prévisionnel (extrapolation sur la période de la moyenne des taux des 2 dernières années).
Source des données	Services proposant les mesures
Période de référence	2013
Détail de calcul des coûts de référence	Détail par mesure donnée dans la feuille de calcul correspondante
<b>Valeur cible</b>	
Valeur-cible 2023	7 042
Méthodologie de calcul de la valeur-cible	Elle est déterminée par le montant FSE affecté à la mesure concernée divisée par le coût unitaire de référence après inflation. Détail par mesure donné dans la feuille de calcul correspondante
Source des données	Services proposant les mesures
Détail de calcul de la valeur cible	Détail par mesure donnée dans la feuille de calcul correspondante
Feuille de calcul correspondant	COMPILATION INDICATEURS – ONGLET PI 8-3-1

## OT 8 - FSE 8,5 - Augmenter les compétences des actifs afin de faciliter leur maintien en emploi

### a) Indicateur de résultat

N° T-8-5-1	<b>IC : Participant obtenant une qualification (titre, diplôme, attestation ou certificat de compétences, ...) au terme de leur participation</b>
Source de la donnée	Services proposant les mesures
<b>Valeur de référence</b>	
Valeur de référence	5771
Méthodologie de calcul de la valeur de référence	La valeur de référence est le nombre de participants qui auraient bénéficié de ces interventions sans la participation du FSE sur la base de données historiques.
Source des données	Services proposant les mesures
Année de référence	2013
Détail de calcul de la valeur de référence	Elle se déduit à partir du calcul des coûts unitaires exposés dans le tableau « compilation des indicateurs », onglet Pi 8.5.1
<b>Valeur cible</b>	
Valeur-cible 2023	11 782
Méthodologie de calcul de la valeur-cible	Elle est déterminée par l'application du taux de participants obtenant une qualification (titre, diplôme, attestation ou certificat de compétences, ...) au terme de leur participation observé par l'analyse historique (70%)
Source des données	Services proposant les mesures
Détail de calcul de la valeur cible	Nombre de participants : 16 831 Taux de participants obtenant une qualification (titre, diplôme, attestation ou certificat de compétences, ...) au terme de leur participation : 70% Valeur-cible obtenue : 11 782 participants
IC résultat utilisé comme base pour l'établissement e la valeur-cible	IC : Participant obtenant une qualification au terme de leur participation (non accessible en saisie sous SFC)

N° T-8-5-2	<b>Indicateur commun de résultat : Participant exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation</b>
Source de la donnée	Services proposant les mesures
<b>Valeur de référence</b>	
Valeur de référence	5771
Méthodologie de calcul de la valeur de référence	La valeur de référence est le nombre de participants qui auraient bénéficié de ces interventions sans la participation du FSE sur la base de données historiques.
Source des données	Services proposant les mesures
Année de référence	2013
Détail de calcul de la valeur de référence	Elle se déduit à partir du calcul des coûts unitaires exposés dans le tableau « compilation des indicateurs », onglet Pi 8.5.1
<b>Valeur cible</b>	
Valeur-cible 2023	8 416
Méthodologie de calcul de la valeur-cible	A partir de l'analyse historique Il convient de retenir pour l'atteinte de la valeur-cible une hypothèse de niveau suffisant de l'indicateur macro-économique tel que le taux de croissance du PIB ainsi que l'impact du taux de croissance démographique
Source des données	Services proposant les mesures
Détail de calcul de la valeur cible	Nombre de participants : 16 831 Taux de sortie maintien en emploi : 50% Valeur-cible obtenue : 8 416
IC résultat utilisé comme base pour l'établissement e la valeur-cible	IC : Participant exerçant un emploi, y compris à titre indépendant au terme de leur participation (non accessible en saisie sous SFC)



**b) Indicateur de réalisation**

<b>N° R-8-5-1</b>	<b>Indicateur commun de réalisation : Nombre total de participants</b>
Source de la donnée	Services proposant les mesures
<b>Valeur de référence</b>	
Coûts de référence	Détail par mesure donné dans la feuille de calcul correspondante
Méthodologie de calcul des coûts de référence	Le coût de référence est le coût pris en charge par le FSE d'un participant accompagné. Il est calculé en divisant le coût pris en charge par le FSE (au taux de 70% sur le programme précédent) des actions similaires du programme précédent (coût global de référence) par le nombre de participants (nombre d'unités de référence) auquel est appliqué un taux moyen d'inflation prévisionnel (extrapolation sur la période de la moyenne des taux des 2 dernières années).
Source des données	Services proposant les mesures
Période de référence	2013
Détail de calcul des coûts de référence	Détail par mesure donnée dans la feuille de calcul correspondante
<b>Valeur cible</b>	
Valeur-cible 2023	16 831
Méthodologie de calcul de la valeur-cible	Elle est déterminée par le montant FSE affecté à la mesure concernée divisée par le coût unitaire de référence après inflation. Détail par mesure donné dans la feuille de calcul correspondante
Source des données	Services proposant les mesures
Détail de calcul de la valeur cible	Détail par mesure donnée dans la feuille de calcul correspondante
Feuille de calcul correspondant	COMPILATION INDICATEURS – ONGLET PI 8-5-1

## OT 9 - FSE 9,1 - Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion (\*)

(\*) Personne identifiée, inscrite et participant à des actions d'accompagnement et/ou de formation visant à terme à une insertion professionnelle

### a) Indicateur de résultat :

N° T-9-1-1	<b>IC : participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation</b>
Source de la donnée	Services proposant les mesures
<b>Valeur de référence</b>	
Valeur de référence	20863
Méthodologie de calcul de la valeur de référence	La valeur de référence est le nombre de participants qui auraient bénéficié de ces interventions sans la participation du FSE sur la base de données historiques.
Source des données	Services proposant les mesures
Année de référence	2013
Détail de calcul de la valeur de référence	Elle se déduit à partir du calcul des coûts unitaires exposés dans le tableau « compilation des indicateurs », onglet Pi 9.1.1
<b>Valeur cible</b>	
Valeur-cible 2023	30 424
Méthodologie de calcul de la valeur-cible	Elle est déterminée par l'application du taux de sortie positive observé par l'analyse historique
Source des données	Services proposant les mesures
Détail de calcul de la valeur cible	Nombre de participants : 60 849 Taux de sortie positive : 50% Valeur-cible obtenue : 30 424 participants
IC résultat utilisé comme base pour l'établissement e la valeur-cible	IC : participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation (Non accessible en saisie sous SFC)

**c) Indicateur de réalisation**

<b>N° R-9-1-1</b>	<b>IC : Nombre de participants</b>
Source de la donnée	Services proposant les mesures
<b>Valeur de référence</b>	
Coûts de référence	Détail par mesure donnée dans la feuille de calcul correspondante
Méthodologie de calcul des coûts de référence	Le coût de référence est le coût pris en charge par le FSE d'un participant accompagné. Il est calculé en divisant le coût pris en charge par le FSE (au taux de 70% sur le programme précédent) des actions similaires du programme précédent (coût global de référence) par le nombre de participants (nombre d'unités de référence) auquel est appliqué un taux moyen d'inflation prévisionnel (extrapolation sur la période de la moyenne des taux des 2 dernières années).
Source des données	Services proposant les mesures
Période de référence	2013
Détail de calcul des coûts de référence	Détail par mesure donnée dans la feuille de calcul correspondante
<b>Valeur cible</b>	
Valeur-cible 2023	60 849
Méthodologie de calcul de la valeur-cible	Elle est déterminée par le montant FSE affecté à la mesure concernée divisée par le coût unitaire de référence après inflation. Détail par mesure donné dans la feuille de calcul correspondante
Source des données	Services proposant les mesures
Détail de calcul de la valeur cible	Détail par mesure donnée dans la feuille de calcul correspondante
Feuille de calcul correspondant	COMPILATION INDICATEURS – ONGLET PI 9-1-1

## AT Renforcer la capacité administrative des services en termes de gestion du programme

### a) Indicateur de résultat :

**N° AT-T-1 : Nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et sa présentation en CLS**

**Source de la donnée :** AGILE

**Valeur de référence :** 120

**Méthodologie de calcul :**

La valeur de référence est celle mesurée par l'analyse historique.

**Valeur Cible 2023 :** 90

**Méthodologie de calcul :**

Objectif de réduction des délais

**N° AT-T-2 : Nombre de consultations internet du site « L'Europe s'engage à La Réunion »**

**Source de la donnée :** AGILE

**Valeur de référence :** 25 000

**Méthodologie de calcul :**

La valeur de référence est celle mesurée par l'analyse historique.

**Valeur Cible 2023 :** 30 000

**Méthodologie de calcul :**

Objectif de progression des consultations

**c) Indicateur de réalisation**

**N° AT-R-1-Nombre d'équivalents temps plein**

**Source de la donnée** : DIECCTE

**Valeur Cible 2023** : 27

**Méthodologie de calcul** :

27 ETP \* coût moyen constaté / an (51000 €) \* 7 ans

Voir détail feuille de calcul COMPILATION INDICATEURS – ONGLET AT